

RECOMMANDATIONS COVID-19

CONFINEMENT

LES SÉANCES DE KINÉSITHÉRAPIE A DOMICILE

Faut-il poursuivre la rééducation malgré la pandémie ?

Oui ! Votre médecin vous a prescrit ou a prescrit à votre enfant des séances de kinésithérapie (orthopédique, respiratoire) parce qu'elles sont essentielles pour prévenir ou limiter les conséquences de la maladie neuromusculaire. Pandémie ou pas, ce besoin de rééducation reste identique.

Des séances, mais comment ?

Les cabinets des kinésithérapeutes sont fermés en raison du confinement mais les séances peuvent se dérouler :

🏠 **À domicile** : une solution à privilégier, à condition de se protéger du risque de contamination.

➔ Votre kinésithérapeute doit se considérer *a priori* comme potentiellement contagieux et donc appliquer à la lettre les mesures barrières et disposer des équipements de protection nécessaires.

L'aide au drainage bronchique (désencombrement) des malades neuromusculaires fait partie des séances de kinésithérapie à domicile prioritaires dans le contexte actuel pour les autorités de santé.

💻 **À distance** en vidéo-transmission : autorisées en France à titre dérogatoire, les télé-séances nécessitent un ordinateur « standard » (micro, webcam, connexion internet), une tablette ou un smartphone. L'Assurance maladie les rembourse à 100%.

➔ En complément, vous pouvez utiliser les [Tutos élaborés par l'AFM-Téléthon](#) et demander à votre kinésithérapeute des exercices d'auto-rééducation.

Quelles précautions pour la kinésithérapie à domicile ?

Dans tous les cas, il faut limiter au maximum le contact direct avec votre kinésithérapeute ou alors avec tenue de protection adaptée.

Situation n°1 : vous ou votre enfant n'avez aucun symptôme de Covid-19

✓ Si possible ouvrez ou faites ouvrir la porte à votre kinésithérapeute, qui porte un masque chirurgical (ou FFP2 si disponible).

✓ Avant de commencer la séance, votre kinésithérapeute et vous (ou votre enfant) se frictionnent les mains avec une solution hydro-alcoolique ou se lavent les mains au savon et à l'eau.

✓ Votre kinésithérapeute complète son équipement :

- gants à usage unique dans tous les cas,
- avec charlotte ou calot couvrant, lunettes de protection (ou visière) et surblouse à manche longues en cas de kinésithérapie respiratoire ou de contacts à moins d'un mètre (massages, mobilisations passives).

Zoom sur la surblouse à manches longues

- dans l'idéal, une surblouse jetable imperméable, ou non imperméable portée sous un tablier plastique jetable (le tout à jeter en fin de séance).
- à défaut, une surblouse en tissu qui restera à votre domicile et que vous laverez en machine après la séance (60°C pendant au moins 30 minutes).

❌ Pendant la séance, votre kinésithérapeute évite de s'asseoir et de toucher les objets ou le mobilier de votre logement.

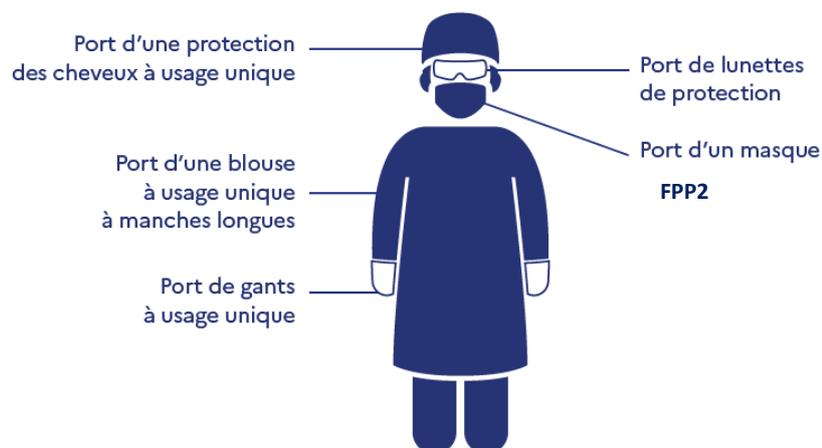
✅ En fin de séance, votre kinésithérapeute retire son équipement de protection (sauf masque le cas échéant), se frictionne les mains avec une solution hydro-alcoolique ou se les lave à l'eau et au savon, puis se fait ouvrir (si possible) la porte de votre domicile pour sortir.

Situation n°2 : vous ou votre enfant avez des symptômes évocateurs ou un test Covid-19 positif

Les précautions à prendre avant la séance sont les mêmes (ouverture de la porte, friction ou lavage des mains) mais l'équipement requis est différent :

➔ pour vous ou votre enfant : masque chirurgical, si pas de ventilation assistée.

➔ pour votre kinésithérapeute :



Source : illustration modifiée d'après Ministère des Solidarités et de la Santé [en ligne]. Conduite à tenir pour les transporteurs sanitaires en contact direct avec un patient cas possible d'infection à coronavirus COVID-19, version du 6 mars 2020 [consulté le 23 avril 2020].
Disponible : <https://www.urpsml-na.org/fr/article/covid-19-infos-conduites>

- Une visière peut remplacer les lunettes de protection, qui doivent être désinfectées après chaque malade.
- La blouse (ou surblouse) est dans l'idéal imperméable jetable.

⚠️ La kinésithérapie respiratoire d'une personne sous ventilation (invasive ou non) et atteinte de Covid-19 ou qui en présente des symptômes imposent des précautions supplémentaires !

- ➔ Contactez votre consultation neuromusculaire ou votre pneumologue
- ➔ [Recommandations pour votre kinésithérapeute](#)

Une question ? Une difficulté ?

N'hésitez pas à contacter la ligne accueil familles de l'AFM-Téléthon !



Retrouvez toutes les informations sur le coronavirus sur www.afm-telethon.fr/coronavirus

Sources

- Haute Autorité de Santé – Ordre des masseurs-kinésithérapeutes – Collège de la masso-kinésithérapie [en ligne]. Mesures et précautions essentielles pour le Masseur-Kinésithérapeute auprès des patients à domicile, Réponses rapides dans le cadre du Covid-19 [consulté le 23 avril 2020] https://www.has-sante.fr/jcms/p_3179850/fr/mesures-et-precautions-essentielles-pour-le-masseur-kinesitherapeute-aupres-des-patients-a-domicile
- Assistance publique-hôpitaux de Paris [en ligne]. Epidémie Covid-19. Kinésithérapie respiratoire. Version 1 – 17 mars 2020 [consulté le 23 avril 2020]. http://www.ordremk.fr/wp-content/uploads/2020/03/aphp-covid19-ft-0015-re-commandations-kinesit-herapie-respiratoire_v1.pdf
- Ordre des masseurs kinésithérapeutes [en ligne] Covid-19 : questions fréquentes des kinésithérapeutes [consulté le 23 avril 2020] <http://www.ordremk.fr/covid-19-questions-frequentes-des-kinesitherapeutes/>